



## Notice concernant l'organisation du 9<sup>ème</sup> Tour du Pays Saint-Pourcinois



L'épreuve est inscrite au calendrier de la Fédération.

### **Les voies de circulation :**

Le parcours sera balisé par des flèches directionnelles suspendues de couleur noire sur fond jaune.

Pas de marquage au sol

Le balisage sera mis en place la veille de la course ou le matin et enlevé par une équipe derrière la voiture balai.

Un arrêté de circulation a été demandé à chaque commune et au conseil départemental de l'Allier.

L'arrêté préfectoral sera mis à disposition de chaque personne assurant la sécurité de l'épreuve.

### **La sécurité des coureurs et du public :**

Nous disposons de :

- ~ Des signaleurs tous titulaires du permis de conduire, majeurs, équipés de baudriers de sécurité et de panneau K10 présents 15 minutes avant le passage des coureurs.
- ~ Des motards d'Allier Sécurité chargés d'encadrer la course et d'assurer la sécurité aux carrefours en complément des signaleurs.

Des réunions sont organisées avec Moto Allier Sécurité et les signaleurs pour rappeler les consignes et préciser les emplacements de chacun quelques jours avant la course. Les consignes sont rappelées avant le départ.

Une voiture ouvreuse et une voiture dite « Balai » encadrent la course et indiquent clairement le début et la fin de la course.

Tous les véhicules circulent avec les feux de croisement et sont identifiables à l'avant et à l'arrière par un macaron.

Tous les véhicules communiquent avec une radio, testée avant l'épreuve. Une liste avec numéro de téléphone portable des encadrants de la course est placée dans chaque véhicule et est donné au motard régulateur.

Nous disposons :

- ~ D'un Médecin qui suit la course.
- ~ D'une ambulance avec 2 chauffeurs qui suit la course.
- ~ De 4 secouristes de la Protection Civile en poste fixe au podium.

Des barrières de sécurité solidaires seront placées de part et d'autre de la ligne de départ et d'arrivée pour assurer la sécurité des concurrents et du public.

Les règles du code de la route et des règlements sportifs sont rappelées aux directeurs sportifs et concurrents avant le départ de l'épreuve.

Le port du casque est obligatoire pour les concurrents.

### **L'environnement :**

Des consignes sont données aux directeurs sportifs et aux encadrants de la course.

Pas de jets de papiers, sacs, cannettes, bouteilles dans la nature.

Des sacs poubelles sont disponibles au Podium.

Une personne désignée veillera au bon respect des consignes.